

# MATERIEL OBLIGATOIRE DANS LE LOCAL

## Rappel de la réglementation

*Les jours d'interclubs, le matériel suivant doit se trouver au local :*

- *un carnet d'arbitrage ;*
- *un mesureur de filet ;*
- *une minuterie ou un chronomètre ;*
- *une trousse de secours homologuée ;*
- *un thermomètre apposé à 1,50 m du sol ;*
- +
- *plusieurs déclarations d'accident à disposition ;*
- *une liste des forces mise à jour affichée.*

*Ce matériel sera vérifié lors des contrôles interclubs (attention aux amendes).*

*André MAHIEU  
Responsable CAH*